

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

SEV - AUTORISATION POUR LE LANCEMENT ET LA SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE POUR LE GARDIENNAGE DES SITES D'EXPLOITATION DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA, Florence VILLES à Dominique SIX.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Titulaire absent excusé :

Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

SEV - AUTORISATION POUR LE LANCEMENT ET LA SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE POUR LE GARDIENNAGE DES SITES D'EXPLOITATION DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, ayant entraîné la dissolution au 1^{er} janvier 2020 des Syndicats d'eau totalement inclus dans l'agglomération de Niort (le Syndicat des eaux du Vivier ou SEV, et le Syndicat d'eau de la Courance ou SIEPDEP), et la reprise par la Communauté d'Agglomération du Niortais de la totalité des contrats et engagements attachés à la compétence eau potable ;

Considérant l'obligation de continuité du service d'eau potable qui s'impose désormais à la Communauté d'Agglomération Niortais, et en particulier de son activité de production et traitement d'eau potable de Niort ;

Considérant que les sites suivants :

- Captage de la source du Vivier rue d'Antes,
- Usine de traitement et de production,
- Ensemble des bâtiments de Marot rue d'Antes,
- Bassin bas château d'eau et station de pompage rue du Vivier,

sont classés « vigipirate », tant au titre du stockage et distribution d'eau rue du vivier, qu'au titre de la présence d'un périmètre de protection de captage stratégique Grenelle rue d'Antes, avec une unité de production d'eau pour plus de 50 000 habitants, et nécessitent de ce fait un contrôle d'accès 24h/24 ;

Considérant la nécessité de maintenir ce contrôle y compris en dehors des heures de présence du personnel, en sus des alarmes en place, étant donné les conséquences potentielles du constat d'une intrusion, même détectée à distance ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la passation d'un marché pour le gardiennage du site, pour une enveloppe sur 3 ans estimée à 431 000 € HT ;
- Autorise le lancement de la procédure via un accord cadre à bon de commande sous forme d'appel d'offre ouvert ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'accord cadre, et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué